



Concertation

Par délibération du 19 novembre 2019, le Conseil municipal a prescrit une révision allégée du PLU avec pour seul objet l'adaptation du document d'urbanisme afin de permettre la poursuite de l'exploitation de la carrière. La modification du PLU porte sur le périmètre de la zone Nc et la matérialisation sur le document graphique des limites d'exploitation par rapport à la voie romaine.

Le dossier de révision allégée est consultable en mairie jusqu'au 9 mai 2021. Cette consultation doit permettre au Conseil municipal de recueillir l'avis des habitants de Boust et de faire éventuellement évoluer le dossier avant son arrêt lors d'un prochain Conseil municipal.

Guy KREMER
Maire de Boust

